

Fiche de données de sécurité

Édité le : 10/01/2022

Modèle : FDS V2-2-CLP du 10/01/2022

GEL WC DESINFECTANT FRAÎCHEUR DES GLACIERS - ETAMINE DU LYS

1. RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

GEL WC DESINFECTANT FRAÎCHEUR DES GLACIERS - ETAMINE DU LYS

UFI : AWYP-317P-F00U-EMA5

Client : COMPTOIR DES LYS

Référence interne:D19136-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant - désinfectant pour sanitaires à usage ménager. (TP2/AL)

Catégorie d'utilisation : Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

Descripteurs des utilisations (REACH) : PC8 : Biocides (par ex., désinfectants, antiparasitaires)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPTOIR DES LYS
ZA les douets jaunes
49360 SOMLOIRE (FRANCE)
Tél:+33(0)2 41 55 66 65
Email :contact@comptoirdeslys.fr

Adresse électronique de la personne en charge de la FDS:
reglementation@alvend.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour la France, Service Orfila : +33 (0)1.45.42.59.59 (disponible 7j/7 et 24h/24)
ou Centre Antipoison et deToxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions
(Hôpital Central) : +33 (0)3 83 32 36 36
Pour la Belgique, Centre antipoison: +32 070/245.245 (disponible 7j/7 et 24h/24)
Pour le Luxembourg, Centre antipoison: 8002 5500 (disponible 7j/7 et 24h/24)

Pour les autres membres de l'union européenne, contacter le service d'urgence de votre pays, numéro disponible sur le site : <https://echa.europa.eu/fr/support/helpdesks>
ou le service d'urgence européen : 112

Pour la Suisse, Centre Suisse d'Information Toxicologique : 145 ou +41 44 251 51 51 depuis l'étranger (disponible 7j/7 et 24h/24)

2. RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n°1907/2006
COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - Tél:+33(0)2 41 55 66 65

1/13

Fiche de données de sécurité

Édité le : 10/01/2022 GEL WC DESINFECTANT FRAÎCHEUR DES
GLACIERS - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-2-CLP du 10/01/2022

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

LégislationCLP

EDI1 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1
SCI1C Corrosion cutanée / Irritation cutanée 1C

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

EUH208 - Contient cineole. Peut produire une réaction allergique

2.2. Elements d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

LégislationCLP



Mention d'avertissement : DANGER

EDI1 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1
SCI1C Corrosion cutanée / Irritation cutanée 1C

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets.

EUH208 - Contient cineole. Peut produire une réaction allergique

Composants sensibilisants qui doivent être listés sur l'étiquette :
cineole

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :
L-(+)-lactic acid,D-pentose and D-glucose, oligomeric, C8 and C10 alkyl glycosides

Etiquetage supplémentaire : Aucun

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Fiche de données de sécurité

Édité le : 10/01/2022 GEL WC DESINFECTANT FRAÎCHEUR DES GLACIERS - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-2-CLP du 10/01/2022

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

3. RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange aqueux à base d'acide lactique, éthanol, tensioactifs et parfum.

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement(CE) n°1907/2006 (REACH)

3.2. Mélanges

Identification	C.A.S	EINECS	Classification selon le règlement (CE) 1272/2008	Concentration (%)
L-(+)-lactic acid (No REACH : 01-2119474164-39)	79-33-4	201-196-2	ED11, EDI2, EUH071, SC11C, SC12 - H314, H315, H319	[5-10]
ethanol (No REACH : 01-2119457610-43)	64-17-5	200-578-6	EDI2, EDI2A, FL2 - H225, H319	[1-5]
D-pentose and D-glucose, oligomeric, C8 and C10 alkyl glycosides (No REACH : 01-0000020220-90)	1235391-18-0	483-960-7	EDI1, EDI2 - H318	[1-5]
cineole (No REACH : 01-2119967772-24)	470-82-6	207-431-5	FL3, SS1B - H226, H317	[0-1]

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cette section, voir la section 16.

4. RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux:

En cas de doutes ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4.1. Description des premiers secours

Informations concernant les premiers secours par voie d'exposition :

- EN CAS D'INHALATION : Éviter de respirer les vapeurs. En cas d'inhalation : s'il y a difficultés à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si une gêne de la peau persiste, appeler immédiatement un médecin. Un traitement médical est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
- EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir, consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations sur la toxicité du mélange :

- Par inhalation : Pas d'effet connu
- Par contact avec la peau : Peut causer des irritations, rougeurs, brûlures de la peau.
- Par contact avec les yeux : Risque de lésions oculaires graves. En cas d'éclaboussure, peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible. Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

3/13

Fiche de données de sécurité

Édité le :

10/01/2022

GEL WC DESINFECTANT FRAÎCHEUR DES
GLACIERS - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-2-CLP du 10/01/2022

inflammation de l'iritis

- Par ingestion : Brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.
Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement de façon symptomatique.

Pas de données supplémentaires disponibles.

5. RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable

Prévention : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

Des produits de décomposition dangereux peuvent se former : monoxyde et dioxyde de carbone
Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

Autres informations : Refroidir par pulvérisation d'eau sur les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et d'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Tenir à l'écart de la chaleur. Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs.

Équipement de protection individuel : voir section 8.

Fiche de données de sécurité

Édité le : 10/01/2022 GEL WC DESINFECTANT FRAÎCHEUR DES
GLACIERS - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-2-CLP du 10/01/2022

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution des cours d'eau lac ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent être contenues et en cas d'infiltration dans les sols.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (p.ex. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir section 13)

7. RUBRIQUE 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver le récipient bien fermé. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit sec et aéré. Température de stockage recommandée : 10 - 35°C.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information supplémentaires sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter l'exposition directe au soleil. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de données

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

8. RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME) et Valeur Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP)
ethanol

Règlement (CE) n° 1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

5/13

Fiche de données de sécurité

Édité le :

10/01/2022

GEL WC DESINFECTANT FRAÎCHEUR DES
GLACIERS - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-2-CLP du 10/01/2022

(CAS 64-17-5)

VLEP 8h

1000ppm - 1900mg/m3

VLEP CT

5000ppm - 9500mg/m3

Fiche toxicologique INRS N°48

**Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur en France au moment de son élaboration
(INRS ED984-2012)**

Composants (>1%) avec DNEL

ethanol

(CAS 64-17-5)

Travailleur - Exposition aiguë

- effets locaux, Inhalation

950 mg/m3

Travailleur - Exposition à long terme

- effets systémiques, par voie cutanée

343 mg/kg

- effets systémiques, Inhalation

950 mg/m3

Consommateur - Exposition aiguë

- effets locaux, Inhalation

950 mg/m3

Consommateur - Exposition à long terme

- effets systémiques, par voie cutanée

206 mg/kg

- effets systémiques, par voie orale

87 mg/kg

- effets systémiques, Inhalation

114 mg/m3

Composants (>1%) avec PNEC

ethanol

(CAS 64-17-5)

eau douce

0,96 mg/l

eau de mer

0,79 mg/l

station d'épuration

580 mg/l

sédiment (eau douce)

3.6 mg/kg

sédiment (eau de mer)

2.9 mg/kg

sol

0,63 mg/kg

orale (empoisonnement secondaire)

0.38 g/kg

Les données se réfèrent à la matière pure.

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

6/13

Fiche de données de sécurité

Édité le : 10/01/2022 GEL WC DESINFECTANT FRAÎCHEUR DES
GLACIERS - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-2-CLP du 10/01/2022

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection individuelle :

- Protection de la peau et du corps : vêtement de travail régulièrement lavé
- Protection des mains : porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Exemple : Caoutchouc butylique, caoutchouc nitrilique ; épaisseur : 0.35mm, délai de rupture : ≥ 8 h

- Protection des yeux : porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale.

- Protection respiratoire : protection non requise.



9. RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Odeur :	gel fluide limpide
Couleur :	vert
Galénique :	caractéristique du parfum
Matière Active (% Brix) :	8 - 12
pH :	2,2 - 2,5
Viscosité (cPois) (25°C) :	L3V20 3500 - 5500
Densité :	1,015 - 1,035
Solubilité dans l'eau :	oui
Point éclair (+/-0,5°C) :	> 80

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles à ce jour.

10. RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Fiche de données de sécurité

Édité le : 10/01/2022 GEL WC DESINFECTANT FRAÎCHEUR DES
GLACIERS - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-2-CLP du 10/01/2022

Pas de réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles à ce jour.

10.4. Conditions à éviter

Craint le gel et les chaleurs excessives.

10.5. Matières incompatibles

Bases et agents oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si utilisé pour des utilisations prévues.
En cas d'incendie, monoxyde et dioxyde de carbone.

11. RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur la toxicité des substances présentant un danger pour la santé :

L-(+)-lactic acid (CAS 79-33-4)

Toxicité aiguë :

DL50 oral Rat: 3,730 mg/kg

DL50 oral Souris: 4,875 mg/kg

DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Espèce: Cochon d'Inde - Résultat: Irritation légère de la peau

Espèce: Lapin - Résultat: Irritation sévère de la peau

Lésions oculaires /irritation oculaire

Espèce: Lapin - Résultat: irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation :

Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mam-maliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Donnée non disponible

Danger par aspiration : Donnée non disponible

D-pentose and D-glucose, oligomeric, C8 and C10 alkyl glycosides (CAS : 1235391-18-0)

Evaluation de la toxicité aiguë:

DL 50 : > 2000 mg/kg (OCDE 423)

Evaluation de l'effet irritant:

Règlement (CE) n° 1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

8/13

Fiche de données de sécurité

Édité le : 10/01/2022 GEL WC DESINFECTANT FRAÎCHEUR DES
GLACIERS - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-2-CLP du 10/01/2022

Irritation cutanée : non irritant (OCDE 404)

Sensibilisation (LLNA) : non sensibilisant

Mutagénèse : non mutagène (OCDE 471)

Informations sur la toxicité du mélange :

- Par inhalation : Pas d'effet connu
- Par contact avec la peau : Peut causer des irritations, rougeurs, brûlures de la peau.
- Par contact avec les yeux : Risque de lésions oculaires graves. En cas d'éclaboussure, peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible. Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iritis
- Par ingestion : Brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Estimation de la toxicité aiguë du mélange :

- Orale (mg/kg) : 43 140,64 (Estimée)
- Cutanée (mg/kg) : Non Déterminée
- Inhalation (mg/l/4h (vapeurs)) : Non Déterminée

11.2. Autres informations toxicologiques

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

12. RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le mélange n'est pas classé « Dangereux pour l'environnement ». Aucun risque environnemental connu à ce jour.

12.2. Persistance et dégradabilité

Agents de surface biodégradables conformément à la législation en vigueur. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles à ce jour.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles à ce jour.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Fiche de données de sécurité

Édité le :

10/01/2022

GEL WC DESINFECTANT FRAÎCHEUR DES
GLACIERS - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-2-CLP du 10/01/2022

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant PBT ou vPvB à une concentration $\geq 0.1\%$.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles à ce jour.

13. RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit non dilué de pénétrer dans les égouts en grande quantité.

Emballages contaminés :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible. Conserver l'étiquette sur le récipient. Eliminer les emballages conformément à la réglementation en vigueur.

Dispositions locales :

Elimination avec les ordures ménagères si le produit possède un point eco-emballage sinon remettre les déchets à un récupérateur agréé.

14. RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR:



IMDG:



IATA:



Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

Règlement (CE) n° 1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

10/13

Fiche de données de sécurité

Édité le : 10/01/2022 GEL WC DESINFECTANT FRAÎCHEUR DES
GLACIERS - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-2-CLP du 10/01/2022

14.1. Numéro ONU

ADR : UN3265 (Code tunnel(E))
IMDG:UN3265
IATA :UN3265

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.(L-lactic acid)
IMDG:LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.(L-lactic acid)
IATA :LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.(L-lactic acid)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8
IMDG:8
IATA :8

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III
IMDG:III
IATA :III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON REGLEMENTE

15. RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage des détergents selon les règlements (CE) 648/2004 et 907/2006 :

5% ou plus, mais moins de 15% : désinfectants

Moins de 5%: agents de surface non ioniques.

Moins de 5%: agents de surface anioniques

Contient également: parfum.

Etiquetage des biocides selon les règlements 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et la directive 98/8/CE :

Type de produit :

TP2 : Désinfectant pour les surfaces matériaux, équipement et mobilier sans contact direct avec les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux.

AL : Autres liquides destinés à être utilisés sans dilution.

Catégorie d'utilisateurs : Grand public.

Substances actives biocides :

Lactic acid (CAS 79-33-4) : 8% (m/m)

Ethanol (CAS 64-17-5) : 1,9% (m/m)

N° de lot et date de péremption : Voir sur le flacon.

Substances figurant au tableau des maladies professionnelles du régime générale français

ethanol

N°84 (Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel)

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - Tél:+33(0)2 41 55 66 65

11/13

Fiche de données de sécurité

Édité le : 10/01/2022 GEL WC DESINFECTANT FRAÎCHEUR DES GLACIERS - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-2-CLP du 10/01/2022

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

A ce jour, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16. RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Méthode de classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 :

SCI1/EDI1 - H314 : Méthode de calcul

EUH208 : Méthode de calcul

Historique

Date de création de la FDS : 07/09/2020

Précédente révision de la FDS : /

Dernière révision de la FDS : 10/01/2022

N° de version de la FDS : 2.0

Abréviations

Texte complet des abréviations:

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; FDS - Fiche de Données de Sécurité; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au mélange concerné, à la date d'impression. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Règlement (CE) n° 1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - Tél:+33(0)2 41 55 66 65

12/13

Fiche de données de sécurité

Édité le : 10/01/2022 GEL WC DESINFECTANT FRAÎCHEUR DES
GLACIERS - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-2-CLP du 10/01/2022

Cette version annule et remplace les versions précédentes.

Liste des points modifiés : 1 2 2.1 2.2 3 3.2 4 4.1 4.2 5 6 7 8 8.1 8.2 9
9.1 10 11 11.1 12 13 14 14.1 14.2 14.3 14.4 15 16 16.1 16.2